

**ENGAGEMENT N° 1**

**Référence :** E-1 (SCGM), Notes sténographiques du huis clos du 7 février 2013, volume 1, page 48

**Demande :** « Vérifier la faisabilité de répondre à la demande suivante de la Régie : *Gaz Métro serait-elle disposée à produire dans les trois mois suivant la décision, une éventuelle décision, un rapport sur les stratégies qu'elle pourrait mettre en œuvre pour gérer les retraits et les achats spots, ainsi que les injections, de façon à minimiser les coûts d'approvisionnement. Ce rapport évaluerait l'efficacité relative de diverses stratégies dans le contexte propre à Gaz Métro en termes des réductions, de coûts espérés et des risques, s'il y a lieu. Ce rapport pourrait traiter de la comparaison des options 4, 5 et 6 sur la base de l'historique des conditions météorologiques et des prix quotidiens de l'indice Dawn si la Régie accepte votre proposition de ne pas renouveler la tranche de cent seize millions mètres cubes (116 M m<sup>3</sup>) venant à échéance en deux mille treize (2013).* »

**Réponse :**

Le rapport demandé par la Régie est faisable. Toutefois, le délai de trois mois qu'évoque la Régie ne peut être respecté par Gaz Métro. En effet, au cours des prochains mois, la direction des Approvisionnements gaziers consacrera ses efforts à la préparation de la cause tarifaire 2014 dans le cadre de laquelle de nombreux sujets relatifs au plan d'approvisionnement seront abordés. On notera parmi ceux-ci les suivis suivants requis par la Régie :

- Stratégie complète de diversification des indices d'achats de gaz naturel à Dawn;
- Méthode de fonctionnalisation des achats de fourniture;
- Modalités précises de la prime de transition dans le cadre du déplacement à Dawn et les modifications requises aux *Conditions de service et tarif*;
- Modalités relatives aux règles de cession de transport et préavis d'entrée et de sortie;
- Modalités d'entrée et de sortie du service de gaz naturel du distributeur (gaz de réseau);
- Présentation d'une étude externe sur les perspectives de marché à Dawn et considération des conclusions dans le plan d'approvisionnement 2014-2016;
- Rapport relatif aux contrats d'approvisionnements près des sources de production;
- Maintien des suivis des prix régionaux et historique des achats à Dawn;
- Proposition de traitement des coûts de flexibilité opérationnelle (au plus tard au dossier tarifaire 2015).

Également, Gaz Métro espère être en mesure de faire état de ses réflexions sur les nombreux sujets à développer dans le cadre du projet de déplacement des approvisionnements vers Dawn, dont notamment :

- Service de gaz de compression – abolition ou maintien;

- Gestion des contrats d'achat direct – texte contractuel - modalités de transfert du point de livraison en cours de contrat – règlement des déséquilibres volumétriques;
- Service de transport – obligation minimale annuelle et allègement.

Considérant ce qui précède, le rapport demandé par la Régie pourrait être préparé et déposé dans le cadre de la cause tarifaire 2015.